

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017**

**À 20 H 00**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Mme Catherine ESTUBLIER, Maire-Adjoint (jusqu'à 21 h 00) puis de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

**Étaient présents** : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Carole BUFFET, Agnès MATHIOT et Séverine BRESSAND. Mrs Guy PATUREL, Jean-Claude CLERC, Marc JUILLARD, Patrick CHAVANT et Richard DEVOY.

**Excusés - Absents** : Mmes Raphaële BERNARDINIS (pouvoir à Mme Carole BUFFET) et Emilie NAVARRO (pouvoir à Mme Karine DOPONT). M. François REVERDY

**Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2017**

**Monsieur Marc JUILLARD a été désigné aux fonctions de secrétaire de séance.**

**URBANISME :**

**Il est donné connaissance des dernières demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

**Certificat d'urbanisme :**

Une demande de certificat d'urbanisme de simple information adressée par Maître Anne DUBOIS concernant les parcelles cadastrées section ZC n° 50-56 et 57 concernant l'Auberge du Mas Pommier – Zones Ad et 2 AUX.

**Déclarations préalables :**

Une déclaration préalable présentée par M. DEVILLARD Guillaume pour la construction d'une clôture et la pose d'un portail – 50, Impasse du Pelloux à La Ruaz – Parcelle D 313 – Zone Ub du PLU – Dossier en cours d'instruction.

Une déclaration préalable formulée par M. GRAPPIN Patrick pour la mise en place d'une clôture grillage vert 1 m de hauteur et 30 m de longueur – Section C n° 466 – 3, route des Batailles – Hautes Rossettes – Zone Ub du PLU – Non opposition à ce dossier

Une Déclaration préalable déposée par M. COLIN Bernard pour la modification d'un abri ouvert – Fermeture des façades nord et ouest – Section B n° 606 et 1931 – 1528, route de Pont d'Ain – Les 3 Maisons – Zone Ua du PLU – Non opposition à ce projet.

Une déclaration préalable adressée par M. LAMBERT Jean-Christophe pour la pose d'une pergola de 18 m2 sur la parcelle cadastrée section E N° 1044 située 153, route des Bois – Le Roset – Zone Ub du PLU – En cours d'instruction.

**Demande de permis de construire :**

Une demande de permis de construire formulée par M. BARRACHINA Bertrand concernant la construction d'un garage double de 56 m2 sur la parcelle E n° 1022 avec création d'un accès route du Grand Roset – Avis favorable du Maire

**Droit de préemption urbain :**

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain dans le cadre du projet de mutation de la propriété bâtie cadastrée section B n° 558 et 559 située place Henri Dunant et appartenant à M. DUFOURCET Alan et Mme BRANDON Nadège.

**DECISION MODIFICATIVE :**

Le Conseil Municipal adopte une décision modificative afin d'adapter les crédits de fonctionnement et d'investissement aux dépenses réalisées ou à venir d'ici cette fin d'année, comme habituellement à cette période.

**SAUVEGARDE EXTERNALISEE :**

Il est fait part des propositions recueillies pour mettre en place une solution de sauvegarde externalisée des données informatiques de la mairie.

Le Conseil retient l'offre la mieux-disante établie par la société NOVAE Informatique au tarif de 180.00 € T.T.C. avec un abonnement annuel au service de 72.00 € (13 votants : 10 pour, 1 opposition et 2 abstentions).

**INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité à la nouvelle trésorière municipale pour la période allant de sa prise de poste au 31 décembre 2017 (13 votants : 5 pour, 6 contre et 2 abstentions).

**PERSONNEL COMMUNAL :**

M. Michel PAGE fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de :

- la création d'un poste d'agent technique à plein temps (35 h 00) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour anticiper le départ de M. PAGE ; poste qui sera occupé par M. Aurélien SICARD.

- du recrutement de M. Nicolas BILLION GRAND domicilié à SAINT MARTIN DU MONT pour le poste d'agent technique à 20 heures hebdomadaires (poste actuellement occupé par M. SICARD et déjà créé)

Le tableau des emplois permanents sera modifié en conséquence des présentes décisions (13 votants : 12 pour et 1 abstention).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés (13 votants) d'attribuer des indemnités aux stagiaires, pour le sérieux et l'application dont elles ont fait preuve tout au long de leur stage :

- Julie QUILLARD présente à raison de deux semaines par mois depuis septembre 2017 : 300 €,
- Lisa CHAVANEL qui vient d'achever un stage de un mois au secrétariat : 200 €.

**Arrivée de M. Jean-Luc EMIN, Maire, qui participait au préalable à la Conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération.**

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents et représentés, une nouvelle délibération concernant les attributions de compensation 2017, par la Communauté d'Agglomération, aux communes intéressées.

La somme annoncée pour DRUILLAT est maintenue à 151 759.60 €.

### **TRAVAUX DE VOIRIE :**

#### **1) AMENAGEMENTS SECURITAIRES A ROSSETTES :**

Les aménagements devraient être terminés autour du 15 décembre prochain (sauf intempéries).

Une réunion s'est tenue ce même jour avec des représentants du Conseil Départemental et du bureau d'étude pour la mise en place de signalisation verticale et horizontale.

Deux zones 30 seront instaurées dans la traversée du hameau.

Le Conseil Départemental préconiserait à présent la pose d'un « stop » vers la Place des Platanes. Un débat s'engage. Il est finalement décidé d'expérimenter une priorité à droite.

#### **2) PANNEAUX INDICATEUR DE VITESSE :**

Il est décidé, à l'unanimité, d'acquérir des panneaux photovoltaïques pour remplacer les batteries du radar pédagogique qui ne sont plus opérationnelles pour un coût de 1 188.00 € T.T.C.

#### **3) TRAVAUX AU ROSET :**

Suite aux travaux de remplacement de conduites d'eau potable, il est décidé de maintenir l'élargissement de la route des Bois telle que réalisée.

La commune prendra donc financièrement en charge les travaux de goudronnage nécessaires pour cette extension de voirie (Coût environ 3 000.00 €).

Par ailleurs, il sera procédé à une vérification de l'état des bornes incendie et en cas de nécessité à leur remplacement.

La commission voirie se réunira le lundi 18 décembre 2017 à 30 h 00.

### **LOGEMENTS COMMUNAUX AU-DESSUS DE LA MAIRIE :**

#### **1) Locations :**

Le Maire fait savoir qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée, il a signé dernièrement les baux de location suivants :

- Attribution du logement T 3 situé 10, Impasse des Écoliers à M. CONTION François à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017

- Attribution du logement T 2, situé 10, Impasse des Écoliers à M. LEDENTU Dimitri à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017

## 2) Dégât des eaux dans le logement T3 :

Une expertise a eu lieu le 16 novembre 2017 et a été assurée par le cabinet POLYEXPERT de BOURG-en-BRESSE, dont les conclusions sont exposées.

Le Conseil décide de retenir la solution qui consiste à faire détartre les tuyaux par l'entreprise GAUTHIER, puis à changer le WC du logement concerné, tout en renouvelant son raccordement ; solution préconisée par les deux plombiers contactés et venus sur site dont les devis sont attendus.

## QUESTIONS DIVERSES :

### MISE EN PLACE DE L'EXONERATION DE TAXE D'HABITATION POUR LES FOYERS :

Il est donné connaissance d'une simulation établie pour les communes de l'Ain et transmise par M. le sénateur Patrick CHAIZE qui a d'ailleurs été diffusée à l'ensemble des élus.

Pour DRUILLAT, elle se résumerait ainsi :

- Nombre de nouveaux exonérés :	342
- Montant du dégrèvement en 2020 :	149 465.00 €
- Nombre actuels d'exonérés :	54
- Nombre total de foyers TH	

Dans la commune :	481
-------------------	-----

- Ratios nombre de nouveaux exonérés/	
---------------------------------------	--

Nombre total de foyers TH dans la commune :	71.10
---------------------------------------------	-------

- Ratio Nombre total d'exonérés et TH nulle/	
----------------------------------------------	--

Nombre total de foyers TH dans la commune	82.33
-------------------------------------------	-------

La commune se verra donc amputée de 149 465.00 € de recettes qui devraient être compensées par une nouvelle dotation de l'Etat

### AFFAIRES SCOLAIRES :

#### 1) CONSEIL D'ECOLE

Le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 13 novembre dernier est délivré. 125 élèves sont actuellement scolarisés.

Par contre, les effectifs prévisionnels semblent amorcer une baisse.

Il est fait part de quelques demandes formulées notamment concernant l'extension des horaires de fonctionnement de la garderie.

Un sondage est en cours auprès des parents et une réflexion conduite par la commission scolaire est en cours.

Une réunion est prévue mercredi 29 novembre 2017.

#### 2) DEROGATIONS A LA CARTE SCOLAIRE :

Plusieurs demandes de dérogations à la carte scolaires ont été formulées par :

- Mme BOUZIDI FLOQUET Albane pour son fils Kaïs : poursuite de sa scolarité à DRUILLAT après la fin de son premier cycle,
- M. COLLIEX et Mme MARTIN pour la scolarisation de leur fils Charly sachant que leur fille Zoé âgée de 6 ans est déjà à l'école à DRUILLAT,

- M. et Mme ZWITSER afin que leur fils Danny poursuive sa scolarité après son cycle de maternelle.

Compte-tenu des constats établis en matière d'effectifs et de l'avis de M. le Directeur du Groupe Scolaire, le Conseil Municipal décide de réserver, sans plus tarder, une suite favorable à ces demandes (unanimité des présents et représentés soit 14 voix pour)

#### ETUDE DES INONDATIONS DE L'AIN ET DE SES AFFLUENTS :

Cette étude est en cours et une 2<sup>ème</sup> réunion du comité de suivi a eu lieu en juin dernier. Le bureau d'études SAFEGE est en charge de ce dossier.

Des résultats concernant la commune ont été adressés par la préfecture et transmis aux élus et ne semblent pas appeler de remarques particulières.

#### MISSION D'ARCHIVAGE :

Elle est terminée et conduit à la destruction de 38 mètres linéaires.

Cette destruction devant être assurée par un organisme agréé, sera confiée à l'atelier de l'ADAPEI du PENESSUY pour une dépense d'environ 500.00 €.

Elle sera réalisée dès réception de l'accord du Service des Archives Départementales.

Suite à une réorganisation complète de la salle des archives, l'achat de quelques nouveaux rayonnages sera nécessaire.

#### COMPTE-RENDUS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS :

- Commission « Bâtiments » :

⇒ Une commande de tables et de chaises destinées à la salle polyvalente et de chaises pour la salle de réunion de la mairie a été faite auprès de la Société COMAT et VALCO pour une dépense prévisionnelle de 4 025 €.

Les crédits nécessaires avaient été inscrits au budget primitif.

⇒ Le conseil municipal décide de faire procéder au remplacement du paratonnerre, sachant que ce projet est à l'étude et budgétisé depuis plusieurs années.

Il est donné connaissance des devis recueillis.

La proposition formulée par l'entreprise RHONE ALPES PARATONNERRES est retenue pour une dépense prévisionnelle de 8 020.60 € T.T.C. sous réserve d'une dernière vérification auprès de cette société concernant la nécessité d'installer un coffret supplémentaire pour la protection des cloches.

⇒ Le Comité d'Animation propose de réhabiliter la scène présente à la salle polyvalente. La commune prendrait à sa charge la réfection du devant de cette installation.

Cette proposition recueille l'accord du conseil municipal.

⇒ Le plan concernant le projet d'aménagement des toilettes de la mairie dans le cadre des travaux AD'AP est présenté. Les agents techniques se chargeraient d'une partie des travaux en complément de la mission confiée à un plombier.

Les devis sont en cours.

- Commission « communication » :

⇒ Elle travaille à la préparation du prochain bulletin municipal dont la trame est déjà bien avancée.

Deux nouvelles réunions sont programmées :

- le mercredi 6 décembre à 20 h 00,

- le mardi 12 décembre à 20 h 30.

⇒ Le concours photos initié l'an dernier et reconduit. Il débutera le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Son règlement est en ligne sur le site [www.druillat.fr](http://www.druillat.fr)

Urbanisme :

Des interrogations ont été formulées auprès du service d'instruction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération concernant la faisabilité d'un projet de réfection et transformation d'un ancien bâtiment en quatre logements à proximité de la place Henri Dunant. Les incertitudes portent sur les contraintes introduites dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme pour le stationnement des véhicules.

La réponse est attendue.

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le lundi 18 décembre 2017 à 20 h 00**

**La séance est levée à 23 h 30**